



Envoyé en préfecture le 05/11/2025
Reçu en préfecture le 05/11/2025
Publié le
ID : 001-210101739-20251104-2025_190_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Signature d'un bail d'habitation avec M. Eric PARENT, maître-nageur sauveteur, pour le logement T1 sis 250 rue des Vertes Campagnes à GEX, couvrant la période du 14/11/2025 au 13/11/2026 (3.3.)**

Service : Direction générale des services (MM)

Monsieur le maire de la commune de Gex,

VU la délibération du conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020, délégrant à Monsieur le maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L. 2122.22 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil municipal n° 2021_023_DEL en date du 1^{er} mars 2021 sur la valeur locative de référence servant au calcul des loyers,

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Eric PARENT qui occupe les fonctions de maître-nageur sauveteur à la piscine municipale de Gex, et qui ne dispose pas actuellement de logement répondant à ses besoins dans le parc locatif privé,

DÉCIDE

- DE SIGNER** le bail d'habitation ci-annexé avec Monsieur Eric PARENT pour la période du 14/11/2025 au 13/11/2026, moyennant un loyer fixé à 208,07 euros + 90 euros de provisions pour charges locatives .

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 4 novembre 2025.
Le maire,
Patrice DUNAND



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 05 novembre 2025, publiée sur le site internet de la ville le 05 novembre 2025.